

**L'université Paris-Panthéon-Assas recrute  
un enseignant associé à mi-temps**

*Décret n°85-733 du 17 juillet 1985 modifié relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités.*

**Conditions** : Peuvent être recrutées en qualité de professeur des universités associé ou de maître de conférences associé à mi-temps :

- Des personnalités françaises ou étrangères justifiant depuis **au moins trois ans** d'une activité professionnelle principale, autre que d'enseignement, **et** d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée.

**Le service d'un enseignant associé à mi-temps correspond à la moitié du service d'enseignement et de recherche des enseignants-chercheurs titulaires de même catégorie. Il est composé :**

- pour moitié d'une activité d'enseignement : 64 heures de cours magistraux ou 96 heures de travaux dirigés ou toute autre combinaison équivalente
- pour moitié d'une activité de recherche

**NB :**

- Une personne recrutée en qualité d'enseignant associé ne peut pas effectuer d'heures d'enseignement dans un autre établissement public d'enseignement ou de recherche.
- les agents publics exerçant dans un établissement d'enseignement ou de recherche ne peuvent être nommés enseignants associés à mi-temps.
- pour les autres agents publics : dans le cas où le candidat obtient un avis favorable pour être recruté, il sera demandé une autorisation de cumuls pour 3 ans émanant de l'autorité hiérarchique dont il relève.
- La cessation de l'activité professionnelle principale entraîne la cessation des fonctions d'associé.
- un mandat public électif ou l'exercice d'une fonction parlementaire ne constitue pas une activité professionnelle principale.
- Tout agent public non titulaire ne peut être maintenu en activité au-delà de la limite d'âge, à noter qu'il peut bénéficier d'un recul de limite d'âge, d'une prolongation d'activité sous certaines conditions.

<b>Année de naissance des agents contractuels</b> <i>Titre II de l'article 115 de la loi du 12 mars 2012</i>	<b>Limite d'âge</b>
Avant le 1 <sup>er</sup> juillet 1951	65 ans
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1951	65 ans 4 mois
1952	65 ans 9 mois
1953	66 ans 2 mois
1954	66 ans 7 mois
A compter de 1955	67 ans

## DECLARATION DE CANDIDATURE 2026 AUX FONCTIONS D'ENSEIGNANTS ASSOCIES à mi-temps

En vue d'une nomination au 1<sup>er</sup> septembre 2026

Section dans laquelle vous postulez :

Droit public

Nom de famille : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse personnelle : .....

Numéro de téléphone : .....

E-mail : .....

Diplôme le plus élevé : .....

Date d'obtention : ..... Nom de l'établissement : .....

**Avez-vous déjà exercé un emploi dans la fonction publique :**

Fonction : .....

Période : du ..... au ..... Etablissement : .....

**Votre situation actuelle :**

Votre activité professionnelle : .....

Secteur privé (salarié) :

Secteur public :

Activité non salariée :

(profession libérale, dirigeant d'entreprise..)

Depuis le : ...../...../..... Nom de l'établissement/Entreprise : .....

Salaire brut mensuel : .....

*Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations figurant ci-dessus.*

Fait à ....., le.....

Signature